

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	4

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. JUNIK Pascal	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LE FAOU Michel	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme ROUX Isabelle
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SILVESTRE Claude
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	M. SINTES Patrick
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	
Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. COURTECUISSÉ Patrick	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESPEL Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme ARAGONES Claire

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme PALACIO Céline

**Secrétaire de séance :**

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2024-099

**RESSOURCES HUMAINES** – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et de moyens pour les services RH et FINANCES communautaires installés en mairie de Cavaillon

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code général de la Fonction Publique ;*
- *Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment les articles L 2122-1 et suivants et L 2125-1 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-03 en date du 5 février 2019 relative à l’approbation de la convention de mise à disposition de locaux et de moyens entre la ville de Cavaillon et LMV agglomération ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 13 juin 2024.*

Dans le cadre de la mutualisation des services ressources humaines et des finances de Luberon Monts de Vaucluse et de la Ville de Cavaillon, effective depuis début 2018, les services RH et finances de la Ville se sont regroupés avec ceux de LMV.

Ainsi, depuis fin août 2018, le service RH communautaire occupe des locaux réhabilités au rez-de-chaussée, de l’hôtel de Ville.

L’entrée des RH LMV se fait par la place Fernand Lombard, à gauche de la Verrière.

Le service finances de la commune et de l’Agglomération se sont regroupés, quant à eux, dans un bâtiment proche de l’Hôtel de ville, rue Liffra, dans des locaux rénovés.

Le gain est réel, à la fois pour les responsables (disponibilité et flexibilité accrus), les agents LMV (rapprochement des services support des services de l’agglomération ; échanges de pratiques entre gestionnaires des deux collectivités favorisant la transversalité).

L’objet du projet de convention est :

- De régler les conditions d’occupation desdits locaux ;
- De recenser les moyens matériels et humains nécessaires au fonctionnement des services regroupés ;
- De convenir des modalités financières de remboursement des frais de fonctionnement.

Il convient aujourd’hui de renouveler la convention de mise à disposition de locaux et de moyens entre LMV Agglomération et la ville pour une durée d’un an renouvelable deux fois à compter du 28 août 2024.

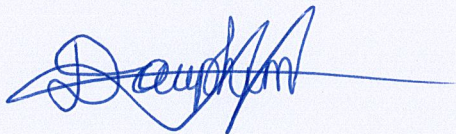


Le Conseil Communautaire,  
Oùï le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,  
(*Abstentions : Mesdames Annie PONTET, Isabelle ROUX,  
Maria-Térésa DU PORT DE PONCHARRA et Monsieur Jean-Pierre PEYRARD*)

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux et de moyens renouvelée, ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de mise à disposition ou tout autre document s’y rapportant.

La Secrétaire de séance,

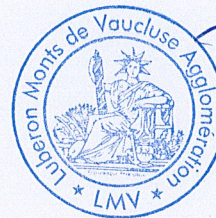
Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Président,

Gérard DAUDET





1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

2034

2035

2036

2037

2038

2039

2040

2041

2042

2043

2044